

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/04/2020
Réuni le : 16/04/2020
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2019 comme suit :
[] Sur un compte de réserve unique
[X] Avec subdivision
Compte 10681 : -10899.95
Compte 10687 : 6467.50
Compte :
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/04/2020
Réuni le : 16/04/2020
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier
Année d'exercice : 2019
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Réserves :
Avec réserves
Sans réserve
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020

Nombre de présents à la séance initiale : 13

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La convention d'adhésion au service de paiement en ligne TIPI est soumise au vote du CA. Effet au 1er septembre 2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/04/2020 14:15:58

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BAREME D'ATTRIBUTION D'AIDE DU FONDS SOCIAL

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Il est proposé au CA de voter le barème d'attribution d'aide du fonds social lycéen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : durée des amortissements

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Il est proposé au CA de voter la durée des amortissements comptables.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/04/2020 14:16:03

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020

Nombre de présents à la séance initiale : 13

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Une convention d'hébergement des élèves de 3ème internes du lycée avec l'EREA Le Mirantin est soumise au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	6
Contre :	2
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/04/2020 14:16:06

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020

Nombre de présents à la séance initiale : 13

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Des BE pour les fonds sociaux, Droit de repro., subvention pour stage, et des affectations d'OC et de TA sont soumis au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/04/2020 14:16:08

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 10/04/2020

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Des sorties d'inventaire sont soumises au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/04/2020 14:16:11